

Avis n°2020-11

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 27 novembre 2020
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, présidente

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-6-1.

Vu les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, et modifiés en séance du 20 septembre 2019.

Considérant que le quorum, fixé à 34 membres présents et représentés, a été constaté en début de séance (34 membres présents et représentés).

Rend l'avis suivant :

Objet : Fiches de poste

Les membres du Conseil académique plénier approuvent les fiches de poste (annexées au présent avis) à la condition que l'ensemble des fiches de poste concernant le recrutement des professeurs précisent que « il est attendu de la personne recrutée qu'elle encadre des thèses ».

Fait à Lyon, le 30 novembre 2020

Résultat des votes:

Nombre de présents et de représentés : 34

Pour : 33

Abstention : 1

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER